



VILLE DE SAINT-QUENTIN

POLITIQUE INTERNE NO 2011-44-B (2023)

SERVICES AFFECTÉS : Service des loisirs et tourisme
DESTINATAIRES : Nouveaux arrivant-e-s
OBJET : **MESURES INCITATIVES - NOUVEAUX ARRIVANT-E-S**
RÉFÉRENCES : Municipalités de la région
DATE D'ÉMISSION : Réunion régulière du Conseil municipal du 12 avril 2022
RÉVISÉE LE : 30 mai 2023
ÉMISE PAR : *Suzanne Coulombe*
NOM ET POSTE : Suzanne Coulombe, Directrice générale et Greffière

But :

Le but de la présente politique vise à offrir aux nouvelles familles, des activités estivales gratuites pour les enfants afin de faciliter leur intégration dans la communauté.

Mesure incitative - nouveaux arrivants :

Les enfants des nouveaux arrivant-e-s pourront bénéficier d'un paiement intégral d'une des activités estivales (jeux d'été, cours de natation, baignade libre, soccer, balle-molle ou hockey-balle) organisées par le service des sports et loisirs. Cet incitatif sera offert aux nouvelles familles lors de la première saison estivale, où il sera possible d'inscrire leurs enfants.

Afin d'aider le service des sports et loisirs lors de l'inscription, une liste des nouveaux arrivant-e-s sera fournie par le Comité d'accueil et/ou l'AMINA et des cartes d'inscription seront distribuées aux enfants concernés.

Mise en vigueur :

Pour un enfant arrivé nouvellement dans la communauté, après juillet de l'année précédente.